



UNION SYNDICALE DES RETRAITES CGT 44

Maison des Syndicats – 1, place de la gare de l'Etat – C.P. n° 1

44276 NANTES cedex 2 – Tél. 02 28 08 29 60

adresse mail : retraite.44@laposte.net

SITE USR 44 : www.retraites-cgt-44.com

**Partout dans toute la France, le 30 SEPTEMBRE
disons au patronat, au gouvernement :**

“NON AU BLOCAGE DES PENSIONS DE RETRAITE”

RETRAITÉS : UNE COLERE FORTE

Au début de l'année des milliers de cartes pétitions ont été remises au Président de la République pour lui dire que les retraités ne sont pas des nantis. Et le 3 juin à l'appel de 9 organisations de retraités venants de toute la France, nous avons manifesté notre colère pour nos retraites, la santé, le droit à l'autonomie.

Nous, retraités, ne sommes pas des privilégiés.

Depuis des années, le pouvoir d'achat de nos pensions est en recul.

Vivre sa retraite dans la dignité est de plus en plus difficile.

Beaucoup renoncent à des soins, aux vacances, à la culture et pour les plus âgés à se financer une maison de retraite.

La crainte de ne pouvoir subvenir à ses besoins et de dépendre des enfants est une forte préoccupation pour nombre d'entre nous.

LE RACKET CONTINUE...

- *Le gouvernement, aux ordres du MEDEF, a décidé de bloquer la revalorisation des pensions de retraite jusqu'au 1^{er} octobre 2015, soit 30 mois sans augmentation.*
- *Les retraites dont le niveau ne dépasse pas 1200€ devaient bénéficier de la revalorisation légale prévue au 1^{er} octobre. Aujourd'hui le 1^{er} ministre et le gouvernement tergiversent, ni le niveau ni la date de revalorisation ne sont précisées ?*
- *C'est aussi une hausse de la TVA qui touche les plus défavorisés.*
- *Sans oublier la taxe de 0,30% sur les retraites imposables pour financer la perte d'autonomie.*

Nos pensions sont bloquées, mais en plus nous devons faire face aux hausses d'impôts, avec la suppression de la 1/2 part fiscale aux veufs et veuves ou divorcés qui ont élevé au moins un enfant, et surtout avec la prise en compte dans l'impôt sur le revenu de la majoration familiale pour les personnes ayant au moins trois enfants de 10 % sur la pension, jusqu'ici défiscalisée.

A l'heure où arrivent dans les boîtes aux lettres les avis d'imposition pour 2013, ce sont 3,8 millions de retraités qui verront cette année, une augmentation de leur revenu imposable. Et ceux qui étaient jusqu'à présent non imposable ne bénéficieront plus, en 2015, du taux réduit de CSG de 3,8 %.

Pour certains retraités c'est la surprise, l'inquiétude, le désarroi...

De nombreux retraités sont en difficulté pour payer leur impôt. Les demandes d'étalement voire de ne pas payer tout ou partie de l'impôt ne cessent d'augmenter, les files de réclamation s'allongent dans les recettes des impôts.

DE L'ARGENT POUR LES SALAIRES, NOS PENSIONS : IL Y EN A

Chaque année 220 milliards d'euros d'aides publiques ont été donnés aux entreprises qui ne sont soumises à aucune évaluation alors que tous les observateurs attentifs constatent que cela n'a servi ni à l'investissement, ni l'emploi.

Le pacte de responsabilité c'est 41 milliards € sur 3 ans, avec ses cadeaux aux entreprises sans la moindre contrepartie en terme d'emploi et de salaire.

- Sans compter le plan d'austérité de 50 milliards € sur 3 ans pour plaire aux marchés financiers, aux libéraux de la commission Européenne.

LES PRIVILÉGIÉS NE SONT PAS LES RETRAITÉS

Ils se trouvent dans le monde de la finance, parmi les actionnaires qui se gavent des profits réalisés sur le dos des salariés et qui continuent à s'enrichir à coups de subventions publiques, d'exonérations.

En 2013 les groupes du CAC 40 ont dégagé environ 80 milliards € de profits, la moitié de cette somme a été dans la poche des actionnaires

Pendant que les pauvres augmentent et s'appauvrissent, les plus riches continuent de s'enrichir, parmi les 500 grandes fortunes françaises.

LE 30 SEPTEMBRE, PARTOUT DANS TOUTE LA FRANCE

Rappelons nos revendications

AU PATRONAT - AU GOUVERNEMENT

- 
- La revalorisation des pensions au 1^{er} janvier 2014 et indexée sur l'évolution du salaire moyen.
 - Un rattrapage de 300 € par mois.
 - Un minimum de retraite égale au SMIC pour une carrière complète, que la CGT revendique à 1700 €
 - Un minimum de 75 % des 10 meilleures années pour le privé et des derniers 6 mois pour le public.
 - La pension de réversion à 75 % sans condition d'âge, ni de ressources.
 - L'abrogation des mesures fiscales s'attaquant au pouvoir d'achat des retraités.
 - L'instauration d'une loi prenant en compte l'autonomie financée dans le cadre de la Sécurité sociale, avec un financement pérenne permettant de répondre aux choix de vie des personnes âgées, et aux besoins des établissements pour personnes âgées dépendantes.

LE 30 SEPTEMBRE

**NANTES - Rassemblement Préfecture 10 h 30
Manifestation Medef + pique nique Conseil Général**

SAINT-NAZAIRE - Rassemblement sous-Préfecture 10 h 30